

Attentat du Bardo

// Par Jacques Duplessy et Antoine Champagne
Photos : Cyril Marcelliac (sauf mentions)

Les **étranges**
procédés
de la **justice**
tunisienne

Le 18 mars 2015, la Tunisie vivait l'un des plus sanglants attentats de son histoire avec l'attaque perpétrée au musée du Bardo. Deux ans après les faits, l'enquête piétine, freinée par une justice entretenant des rapports troubles avec l'islamisme. Et les irrégularités s'accumulent, comme en attestent des documents que *Sang-froid* a pu consulter en exclusivité.



En entrant dans le musée du Bardo ce 18 mars 2015, Dominique a eu un pressentiment. « *J'ai demandé au guide tunisien où était la sécurité. Et il m'a répondu : "On ne la voit pas mais c'est bien protégé ici, ne vous en faites pas !"* » Dominique, Françoise, sa mère Huguette et une amie avaient décidé de faire une croisière « *entre filles* », des vacances qu'elles projetaient depuis deux ans. Le 13 mars, elles embarquent direction Gênes, Rome, Palerme et Tunis. « *On s'est dit que ce serait plus prudent de faire l'excursion à Tunis avec un groupe, en organisé* », raconte Françoise. Alors qu'elle contemple les œuvres d'art à l'intérieur du célèbre établissement, elle entend soudain « *comme un bruit de pétard* » et regarde par une fenêtre qui donne sur le Parlement. « *J'ai vu un garde du corps sortir une arme et la sécurité faire entrer les députés dans le bâtiment. Puis j'ai entendu des rafales. Le guide a dit : "Ne vous inquiétez pas, tout est sécurisé."* »

Deux ans plus tard, tout prouve pourtant le contraire. Selon les documents de l'enquête auxquels Sang-froid a eu accès, la vidéosurveillance extérieure du musée était en effet hors service lors de la visite de Dominique et ses amies. Autre détail troublant, il n'y avait qu'un seul agent armé à l'entrée du Parlement – qui est commune avec celle du musée. Deux autres hommes de la garde présidentielle étaient, eux, en charge du filtrage des voitures mais ne possédaient aucune arme. Anis al-Trabulsi, le commissaire divisionnaire de

la Sûreté nationale, qui est chargée de la sécurité du Bardo, raconte avoir pourtant demandé à sa hiérarchie – et cela à plusieurs reprises dont la veille même de l'attentat – à ce que le dispositif soit renforcé par la présence de deux voitures du groupe d'intervention et par une patrouille de motards aux abords de la zone, mais ses demandes sont restées sans réponse.

Conséquence de ces manquements répétés, lorsque Jaber Khachnaoui et Yassine Laabidi, les deux terroristes, entrèrent dans le Bardo, le policier en faction, Muaz Maliti, fut pris de panique à la vue des armes et quitta son poste. « *J'ai vu les deux individus foncer sur l'entrée du Parlement, témoigne le policier. Eux ne m'ont pas vu car j'étais caché par un arbre. J'ai prévenu la salle des opérations par radio puis j'ai vu les deux terroristes ouvrir le feu sur les touristes près des bus et entrer dans le musée. J'ai eu peur car je n'avais qu'un pistolet avec cinq balles et je n'avais jamais assisté à une scène pareille.* » Il précise par ailleurs n'avoir reçu aucune formation au cours des cinq dernières années et que l'un de ses collègues en faction ce jour-là s'est évanoui de peur lors de l'attaque.

Les croisiéristes, elles, étaient au second étage du Bardo au moment où les terroristes ont pénétré dans le musée. « *On entendait des cris et des coups de feu venant d'en bas*, raconte Dominique. *Nous sommes entrées dans une petite salle qui avait deux portes mais les coups de feu se sont approchés. J'étais au milieu du groupe quand un terroriste a fait irruption et a ouvert le feu. On s'est précipitées vers l'autre porte, mais le second nous attendait là et s'est mis à tirer lui aussi.* » Dans la bousculade, Dominique tombe et se fait une entorse. Françoise se baisse pour l'aider et reçoit une balle dans l'épaule. Huguette, plus en avant dans le groupe, est touchée par quatre balles de kalachnikov et décédera dix jours plus tard.

Commence alors une interminable attente de près de deux heures où l'un des terroristes tire sur les personnes allongées. « *Les balles claquaient près de ma tête et de mes mollets, je*



Dominique et Françoise, marquées dans leur chair et leur esprit par l'horreur qu'elles ont vécue, peinent à se reconstruire. À ce traumatisme s'ajoute un sentiment de révolte

sentais leur chaleur, se remémore douloureusement Dominique. *À côté de moi, une Japonaise avait été mortellement touchée à la tête. J'ai pris son corps pour en faire un bouclier.* » Une scène d'horreur qui prendra fin pour les deux femmes lorsque la fusillade se déplacera dans une autre salle.

Pendant ce temps, des policiers tunisiens, accompagnés par des militaires, encerclent le Bardo puis entrent dans le musée pour faire sortir les touristes vivants. « *Un membre des forces de l'ordre est apparu dans l'embrasure de la porte et a demandé à tous ceux qui pouvaient marcher d'évacuer*, poursuit Françoise. *J'ai pensé qu'on était hors de danger mais il nous a dit de courir dans l'escalier et j'ai compris que les terroristes n'étaient pas morts. On est parties sous une pluie de balles et c'est un miracle que je n'aie pas été touchée de nouveau.* »

Enfin, l'unité antiterroriste intervient et abat les deux assaillants. L'attaque perpétrée par Jaber Khachnaoui et Yassine Laabidi – et revendiquée plus tard par l'État islamique – démarrée à 12 h 06, aura duré deux heures. Au total, 24 personnes (en incluant les deux terroristes), dont quatre Français, seront tuées et 45 blessées. Deux ans après, Dominique et Françoise, marquées dans leur chair et leur esprit par l'horreur qu'elles ont vécue, peinent à se reconstruire. À ce traumatisme s'ajoute un sentiment de révolte et de colère devant le manque de considération des autorités tunisiennes envers les victimes et les dysfonctionnements de l'enquête. Terroristes présumés libérés, soupçons de sympathie islamiste du juge en charge du dossier, mauvaise coopération avec la justice française... les griefs ne manquent pas pour mettre en question le travail de la justice tunisienne.

BOUBAKER EL-HAKIM, VIEUX ROUTIER DU DJIHADISME

Après l'attentat, la police va lancer des investigations tous azimuts et des dizaines d'arrestations auront lieu. Elles mettent alors au jour un réseau terroriste très structuré avec, comme base arrière, la Libye. La préparation des attaques s'inscrit également dans une stratégie politique clairement

définie. Selon le dossier d'instruction auquel *Sang-froid* a pu avoir accès, deux groupes se distinguent dans la préparation et l'exécution de l'attentat. Un premier forme la tête pensante : localisé en Syrie et en Libye, Boubaker el-Hakim, dit « Houmam », en serait l'un des principaux commanditaires. Les autorités tiendraient cette information d'Ahmed Ladhari, également membre de la cellule terroriste arrêtée en Tunisie et qui était en relation avec lui via l'application de messagerie chiffrée Telegram. Franco-tunisien, Boubaker el-Hakim est un vieux routier du djihadisme et a longtemps pu agir sans être inquiété. Vendeur en France chez Monoprix, il n'a pas 20 ans quand il se rend en Irak où il combat les troupes américaines. Preuve de son implication en Tunisie, il revendiquera la paternité de l'attaque dans le magazine de propagande de l'État islamique, *Dabiq*, daté du 30 mars 2015. Il aurait été tué dans sa voiture fin novembre lors d'une frappe de drone à Raqqa, en Syrie.

Mais Boubaker el-Hakim n'est pas le seul commanditaire. Yahya Ghazali, qualifié d'« émir en Libye chargé des affaires tunisiennes » par plusieurs membres de Daech ayant été arrêtés, a également piloté la formation des terroristes et a été en lien avec les « logisticiens ». Ces derniers constituent le deuxième groupe identifié par les enquêteurs. Ils auraient été commandés par Chamseddine Sandi, un Tunisien qui a pris la fuite en Libye et aurait été éliminé dans une attaque de drone. Cheville ouvrière de la préparation des deux attentats du Bardo mais aussi de celui de Sousse, en juin 2015, c'est lui qui a recruté les auteurs des deux attentats puis les a fait passer en Libye pour qu'ils reçoivent un

« Nous avons un travail à accomplir en Tunisie pour frapper les intérêts économiques et les points sensibles de sécurité, mais aussi des personnalités »

entraînement militaire. Sandi a aussi enrôlé une armée de petites mains : alors que certains font des repérages, d'autres cachent et transportent les armes, achètent motos, voitures et téléphones portables ou encore installent les logiciels nécessaires aux communications sécurisées.

« LE JUGE AKREMI A FAIT UNE FAUTE TRÈS LOURDE »

Les cadres terroristes motivent leur troupe en leur présentant une stratégie clairement établie. « *Nous avons un travail à accomplir en Tunisie pour frapper les intérêts économiques et les points sensibles des organismes de sécurité, mais aussi des personnalités* », martèle Chamseddine Sandi à l'une de ses recrues qui rapporte ces propos aux policiers l'interrogeant. « *Nous travaillerons sur cette base en vue de déstabiliser le régime actuel du pays en vue de faciliter l'entrée des groupes armés sur les frontières. Par la suite, nous rétablirons le régime du califat islamique. Cela constitue un grand projet qui a déjà commencé en Syrie* », précise-t-il.

Néanmoins, l'attentat du Bardo n'est pas considéré comme un succès par son commanditaire Boubaker el-Hakim. Ahmed Ladhari, le terroriste sous les verrous, rapporte cette conversation avec son chef : « *Il m'a dit que l'opération n'avait pas atteint son objectif fondamental qui était de terroriser les touristes. Il m'a affirmé la nécessité de perpétrer une nouvelle attaque.* » Ce sera l'attentat sur la plage de Sousse, quatre mois plus tard, qui causera la mort de 39 personnes.

Le 18 novembre dernier, la justice tunisienne a annoncé que « *l'enquête sur l'attentat du Bardo était close* », ajoutant qu'un premier procès devrait avoir lieu d'ici juin. Mais la récente incarcération de Moez el-Fezzani, un djihadiste tunisien extradé depuis le Soudan qui a avoué être aussi un des commanditaires des attentats du Bardo et de Sousse, pourrait apporter des éléments nouveaux et relancer l'enquête. Ce terroriste né en 1969 est loin d'être un inconnu : interné en



Lors des commémorations, en novembre dernier, la sécurité avait été renforcée pour éviter tout nouvel attentat

© FETHI BELAÏD / AFP

Afghanistan de 2001 à 2009 par les Américains, il est ensuite transféré dans une prison italienne avant d'être expulsé vers la Tunisie. Là, il rejoint Ansar al-Charia puis part rejoindre en Syrie le Front al-Nosra avant de faire allégeance à l'État islamique. L'EI l'aurait ensuite envoyé en Libye pour développer l'organisation dans le pays et planifier des attentats en Tunisie. Mais très curieusement, cet homme n'apparaît jamais dans le dossier d'instruction transmis à la France...

Surtout, des faits troublants s'accumulent et entachent la crédibilité de l'enquête. Le juge Béchir Akremi, qui était à la tête du bureau d'instruction n°13 en charge du terrorisme, est suspecté de sympathie islamiste. Les rumeurs sur sa proximité avec Ennahdha se sont multipliées ces dernières années car ses réussites professionnelles coïncident avec la montée en puissance du parti islamiste. Certains détracteurs affirment même que sa femme serait proche de la mouvance salafiste. Son travail est aussi contesté dans un autre dossier sensible, l'assassinat de l'homme politique Chokri Belaïd (voir Aller + loin, page 104), où six plaintes ont été déposées contre le juge et sont à l'instruction.

Dans celui du Bardo, des actes de procédure posent également question. Neuf personnes ont été libérées par le juge : certaines car leur impli-

cation ne semblait pas évidente, et d'autres parce qu'elles se sont rétractées, déclarant avoir signé des aveux dictés par les policiers sous la torture. Devant les enquêteurs, Hamza Taamli avait reconnu avoir été membre de la cellule terroriste du Bardo et planifier un attentat dans le sanctuaire de Sidi Bou Saïd, près de Tunis. Mohamed Amine Guebli racontait quant à lui et de manière très détaillée son désir de faire le djihad, son allégeance à Daech ou encore comment il avait transporté une des armes utilisées au Bardo. Enfin, Ahmed Ayari avouait avoir apporté un soutien logistique en installant des logiciels destinés à sécuriser les échanges entre les terroristes. Tous trois ont été libérés par le juge pour avoir subi des tortures.

Dans certains cas, les expertises médicales mentionnent des éléments compatibles avec les tortures alléguées, mais concluent aussi à l'absence de traces visibles. « *Leurs aveux étaient cohérents et apportaient des détails importants, déclare Me Philippe de Veulle, qui représente cinq victimes françaises du Bardo. Il aurait été possible de poursuivre les fonctionnaires accusés de torture tout en gardant incarcérées les personnes soupçonnées de terrorisme et reprendre l'enquête eux. Pour moi, le juge Akremi a fait une faute très lourde.* » En juillet 2016, le magis-

Me Philippe de Veulle, avocat de cinq victimes françaises du Bardo, a tenté d'alerter le président Hollande sur les blocages de l'instruction, sans succès pour le moment



trata été nommé procureur de la République et siège donc désormais au parquet où s'accumulent des plaintes contre lui. Contacté, le porte-parole du parquet antiterroriste tunisien balaie tout cela d'un revers de main : « *Béchir Akremi est un juge intègre et compétent.* »

CLIMAT DE TRAVAIL DÉLÉTÈRE

Officiellement, la coopération judiciaire entre la France et la Tunisie concernant l'attentat du Bardo est au beau fixe. L'ambassadeur français en Tunisie, Olivier Poivre d'Arvor a dans des déclarations publiques, « *salué le travail de la justice tunisienne* », assurant n'avoir aucun doute sur l'aspect totalement équitable du procès qui sera rendu. Sollicité à plusieurs reprises, ce dernier a refusé de répondre à nos questions. Contactée, la juge antiterroriste en charge du dossier, Isabelle Couzy, n'a pas non plus souhaité s'exprimer, déclarant simplement que « *tout allait bien avec la justice tunisienne* ».

Pourtant, derrière cette apparente lune de miel judiciaire, des notes de la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la Direction centrale de la police judiciaire et de la Direction générale de la

La justice tunisienne n'a pas transmis l'intégralité du dossier d'instruction à la France. Plusieurs procès-verbaux ne se trouvant pas dans les documents

sécurité intérieure (DGSI) que *Sang-froid* a pu lire révèlent un climat de travail délétère du fait du juge Béchir Akremi. Le 21 mars 2015, trois jours après l'attentat, une délégation d'agents de la SDAT et de la DGSI se rend au musée du Bardo pour une visite. Elle sera effectuée au pas de course en quarante minutes. « *Le magistrat nous autorisait une rapide visite des lieux, mais exigeait que l'on demande son accord préalable avant de prendre des photos* », indiquent en préambule les policiers français. S'ils peuvent réaliser des clichés sur le parking, il n'en va pas de même à l'intérieur : « *À ce stade, il nous était confirmé l'interdiction formelle de prendre des clichés photographiques. [...] Le magistrat ne s'attardait pas à l'étage, et nous redescendions rapidement par un autre escalier jusqu'au hall*

du rez-de-chaussée. M. Akremi mettait alors fin à la visite sans avoir, à aucun moment, précisé à quel endroit avaient été retrouvés les corps des victimes françaises. »

Une note de la DGSI du 27 août 2015 s'étonne aussi de la libération d'Amine Guebli, présenté comme l'un des hommes clés de la cellule terroriste : « *Le journal L'Express a publié un article précisant que la justice tunisienne a relâché huit personnes arrêtées à la suite de l'attaque du Bardo, dont Mohamed Amine Guebli présenté alors comme son commanditaire. Rappelons qu'à l'époque, après les faits, Mohamed Amine Guebli a été présenté comme le chef de la cellule terroriste. [...] Précisons que nous ne pouvons établir la véracité de ces faits.* » À la lumière de ces écrits, il semble évident que la communication est loin d'être fluide entre la France et la Tunisie. « *Dans la réalité, la juge française fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a*, déclare Me Pauline Manesse, une autre avocate des victimes françaises. *Elle essaie de garder le contact avec son homologue tunisien, et ce n'est pas évident.* »

Plus grave encore, *Sang-froid* a acquis la preuve que la justice tunisienne n'a pas transmis l'intégralité du dossier d'instruction à la justice française. Plusieurs procès-verbaux tunisiens en mentionnent d'autres ne se trouvant pas dans les documents reçus par la justice française. Certains terroristes présumés qui ont été libérés ont tout simplement disparu de la procédure. « *C'est un obstacle à la manifestation de la vérité et cela nuit à la procédure ouverte en France*, déclare Me Manesse. *J'estime que nous n'avons qu'un tiers du dossier.* » La justice anglaise, qui enquête sur la mort d'une de ses ressortissantes au Bardo, a pu obtenir les vidéos des caméras de surveillance à l'intérieur du musée. La France, elle, n'a jamais pu y avoir accès. Le 26 septembre dernier, Me Philippe de Veulle a tenté d'alerter le président Hollande sur ces blocages lors d'une réunion avec l'association des victimes : « *Je lui ai remis un rapport sur les dysfonctionnements de l'enquête en ma possession*, raconte l'avocat.

Il m'en a remercié et j'ai reçu un peu plus tard une lettre du Président comme quoi il avait saisi le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, qui allait me contacter. Je n'ai malheureusement pas eu de nouvelles depuis... »

INDULGENCE VIS-À-VIS DES TERRORISTES

Comment expliquer ces entraves en série dans l'enquête ? Un ancien ministre tunisien nommé après la révolution pointe, sous couvert d'anonymat, l'infiltration de la justice par les islamistes. Pour comprendre ce phénomène, il faut se plonger dans le contexte politique du pays. Et notamment l'arrivée au pouvoir du parti islamiste Ennahdha. « *Comprenez bien que les membres d'Ennahdha ont passé des années dans les geôles du ministère de l'Intérieur et de la Justice*, raconte cet ancien ministre. *Quand le parti arrive au pouvoir en octobre 2011, il a obtenu ces deux ministères. Il ne fait aucun doute qu'il a placé des gens qui lui sont acquis dans toute l'infrastructure. Leur passage a laissé des traces.* »

« *S'il ne peut être prouvé qu'il a soutenu directement les attentats, le parti a facilité et a apporté une caution implicite aux actions des salafistes dans le pays*, poursuit cet ancien membre du gouvernement. *Du jour au lendemain, le visage de la Tunisie a changé. Les salafistes ont pu tenir leur congrès en plein jour. Abou Iyadh, le fondateur d'Ansar al-Charia qui a planifié l'attaque de l'ambassade américaine, était là, dans les rues de Tunis ! Il a même bénéficié de complicités pour s'enfuir alors que la mosquée Al-Fath, dans laquelle il était retranché, était encerclée par les forces de l'ordre. Ennahdha a une responsabilité morale et politique, ils étaient au pouvoir. On peut même parler dans certains cas de laisser-faire puisque les services de renseignement américains avaient prévenu quelques jours avant l'assassinat de Mohamed Brahmi [un député de gauche tué le 25 juillet 2013, ndlr] du danger qu'il encourait... »*

Une déclaration récente du patron d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, à propos des terroristes de l'État islamique ajoute encore de la confusion. « *Nous, les musulmans sunnites, nous pouvons leur dire, par exemple, qu'ils ont tort, qu'ils sont dans l'erreur, extrémistes, radicaux, despotiques, mais pas mécréants. Car ces gens disent : "Il n'y a de Dieu que Dieu." Ils sont, finalement, l'incarnation de l'islam en colère* », a déclaré le leader politique en octobre 2016, semant le trouble sur les relations qu'entretiennent Ennahdha et les salafistes djihadistes. De nombreux citoyens s'inquiètent donc d'une éventuelle indulgence vis-à-vis des terroristes. Car le parti islamique participe toujours activement au pouvoir. En remportant la deuxième place lors des dernières élections législatives de 2014, derrière le parti Nidaa Tounès, il est devenu la première force au Parlement et dispose aujourd'hui de deux ministres ainsi que d'un secrétaire d'État au sein du gouvernement.

« LA JUSTICE EST LA SEULE MACHINE QUI A REÇULÉ »

Dans le même temps, la justice tunisienne cherche à faire taire ceux qui remettent en cause son fonctionnement. Walid Zarrouk et Issam Dardouri, deux syndicalistes et anciens membres des services de sécurité, en ont fait les frais. « *Walid Zarrouk a accusé sur Facebook des fonctionnaires de police et le juge Akremi d'avoir caché des éléments de l'enquête sur le Bardo et sur Sousse* », explique Me de Veulle, un de ses avocats. Fin 2016, il a été condamné à vingt-quatre mois de prison dont douze avec sursis. Pour accentuer la pression sur sa personne, il a même été un temps placé dans une cellule avec une dizaine d'islamistes avant qu'Amnesty International ne s'empare de son dossier.

Visiblement, le combat de Me de Veulle dérange. L'avocat a lui-même reçu plusieurs menaces,



Une stèle en mosaïque comportant les noms des 22 victimes, 21 touristes et un policier tunisien, a été inaugurée au musée du Bardo en décembre dernier



Le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a croisé les victimes de l'attentat et leur famille en novembre, lors d'une cérémonie au Bardo, sans jamais répondre à leurs interrogations

« Le dossier du Bardo devrait être internationalisé. S'il reste ici, il restera bloqué et la vérité aura du mal à éclater. C'est trop lié à la politique tunisienne »

dont un mail envoyé depuis la ville libyenne de Derna, connue pour être un foyer islamiste. Son client Issam Dardouri a été condamné à un an de prison ferme pour ses commentaires au cours d'une émission de télévision en janvier 2016. « *Issam a affirmé que des terroristes du Bardo ont été relâchés, que les djihadistes qui reviennent de Syrie sont en liberté et que ceux qui les protègent sont ceux-là mêmes qui ont permis à Abou Iyadh [le leader d'Ansar al-Charia, ndlr] de s'échapper*, raconte Habib Rachdi, un collègue syndicaliste. *La justice est la seule machine qui n'a pas avancé depuis la révolution. Elle a même reculé* », assure-t-il. La grâce des deux condamnés a été demandée par leur avocat, Me de Veulle, auprès du président tunisien, Béji Caïd Essebsi.

« *Le dossier du Bardo devrait être internationalisé*, ajoute Habib Rachdi. *S'il reste ici, il sera bloqué et la vérité aura du mal à éclater. C'est trop lié à la politique tunisienne. Par ailleurs, je me demande pourquoi la France n'est pas plus*

impliquée pour faire avancer la vérité dans cette affaire. »

« *La Tunisie veut se présenter comme une démocratie parfaite mais elle en est loin*, déplore l'avocate des victimes Me Manesse. *Il y aura le procès de quelques hommes impliqués dans l'attentat du Bardo. Mais on espère celui de l'État tunisien pour les dysfonctionnements dans la sécurité. Et celui-là ne se fera jamais.* » En attendant, les Tunisiens font comme si de rien n'était. En novembre, le président de la République a invité les victimes françaises à l'inauguration d'une nouvelle exposition au musée du Bardo. Deux s'y sont rendues, dont Serge Mayet, le président de l'association des victimes. Six autres ont boycotté la cérémonie, dénonçant par l'intermédiaire de leurs avocats « *une poudre aux yeux médiatique* ». « *Nous avons été extrêmement déçus*, rapporte Serge Mayet. *On nous avait promis un temps d'échange avec le Président pour répondre à nos questions sur l'enquête. Et on l'a vu une minute entre deux portes ! On attend la date du procès mais on se pose des questions sur la justice tunisienne et sur la place qui sera accordée aux victimes dans ce procès. Sans compter l'aspect humain : quand j'ai présenté au président tunisien une femme qui a perdu son père dans l'attentat, il s'est tourné vers elle et a lâché : "Que voulez, vous, c'est la vie..."* » ■

Chokri Belaïd, L'autre affaire qui dérange

Cinq ans après la mort de cette figure de gauche de l'opposition tunisienne, le juge Akremi est mis en cause dans la conduite de cette enquête.

Le 6 février 2013, deux hommes à moto tirent six balles sur Chokri Belaïd, célèbre avocat tunisien et figure de proue du Front républicain, une coalition de partis de gauche. Il faudra attendre plus d'un an et demi pour que cet assassinat soit revendiqué par l'État islamique dans une vidéo. Comme pour l'attentat du Bardo, c'est le bureau du juge n°13 qui est chargé de l'instruction de ce dossier avec, à sa tête, le juge controversé Béchir Akremi. En février 2014, les autorités tunisiennes annoncent que l'assassin de Chokri Belaïd, Kamel Gadhgadh, figure parmi les sept terroristes abattus dans la banlieue de Tunis au cours d'une opération antiterroriste.

« Nous considérons que c'est surtout un exécutant. Ce n'est pas juste un acte criminel décidé par un individu, il y a une force politique qui l'a suscité. Chokri Belaïd était un opposant féroce d'Ennahdha. La responsabilité morale et politique est à imputer à ce parti. Pour la responsabilité pénale, c'est la justice qui s'en occupe », indique à Sang-froid Mongi Rahoui, député et membre du bureau politique du Parti unifié des patriotes démocrates, celui de Chokri Belaïd.

Finalement, au terme d'une enquête de quatre années, ce sont au total 24 Tunisiens qui doivent être jugés pour leur implication dans cet assassinat sans qu'aucune date ne soit encore fixée. À la demande des avocats du comité de défense de Belaïd, la chambre pénale du tribunal de Tunis a décidé, le 27 décembre 2016, un nouveau report du procès. Ce délai doit permettre au juge d'instruction d'intégrer de nouveaux éléments dans le dossier. Notamment les aveux d'« une personne qui a



fait disparaître les armes en les jetant à la mer et dont le père est un militant d'Ennahdha. Dans ce dossier, tout le processus judiciaire est entouré d'irrégularités », précise Mongi Rahoui.

Ainsi, les avocats ont également découvert dans le dossier d'instruction qu'aucun certificat de décès au nom de Gadhgadh n'a été établi. Six plaintes ont été déposées par la partie civile contre le juge Béchir Akremi pour avoir notamment dissimulé des documents et ne pas avoir répondu à des demandes d'actes. Par exemple, le résultat de l'expertise balistique commandée aux Pays-Bas n'a été versé que très tardivement au dossier et semble avoir été faussé. L'homme qui a avoué avoir jeté les armes à la mer n'a même jamais été entendu dans le cadre de cette affaire... « La chambre d'accusation a validé le fait qu'il fallait donner suite à ces plaintes. C'est désormais entre les mains du parquet », déclare Bassem Trifi, avocat et représentant de la Fédération internationale des droits de l'homme en Tunisie. Mais on est encore loin du moment où le juge devra s'expliquer devant la justice. ■

La Tunisie craint le retour de ses djihadistes

Près de 5 500 Tunisiens combattent actuellement dans les rangs de Daech. Et si 800 sont déjà revenus, les autorités redoutent une déstabilisation du pays et une multiplication des attentats avec des retours possibles dans les prochains mois.

DES CHIFFRES INQUIÉTANTS Sous couvert d'anonymat, plusieurs membres des forces de sécurité affirment leur crainte d'être submergés par cette vague de retour des djihadistes. Le Syndicat national des forces de sécurité intérieure brandit, lui, la menace d'une « somalisation » du pays. Pour le seul mois de décembre 2016, la garde nationale, une des deux unités compétentes en matière de terrorisme, affirme avoir démantelé 11 cellules terroristes ayant conduit à l'ouverture de 99 informations judiciaires concernant 146 individus. Environ 600 personnes sont emprisonnées pour terrorisme en Tunisie et l'État affirme avoir empêché le départ de 18 000 jeunes vers la Syrie. Malgré cette menace, le pays n'a mis en place une stratégie de lutte contre le terrorisme qu'en novembre 2016... Et encore, elle reste très floue. « C'est inquiétant, analyse Wassim Nasr, journaliste à France 24 spécialiste du monde arabe. On a pu voir dans des enquêtes que des terroristes bénéficiaient d'un vrai soutien local pour la logistique. Le risque de déstabilisation est certain. »

UN TERREAU FAVORABLE « Les Occidentaux parlent souvent d'un exemple tunisien, mais on ne peut pas réduire la Tunisie à Tunis, décrypte Wassim Nasr. Il y a un vrai terreau pour l'islamisme radical dans le pays, un terreau social, politique et culturel. L'exportation de djihadistes ne date pas d'aujourd'hui : des Tunisiens étaient présents en Afghanistan et en Irak au côté d'Al-Qaïda. Il y a des racines profondes qui viennent de l'oppression sous Ben Ali et du ressentiment qui en découle. La Tunisie a été, juste après la révolution, un vrai carrefour pour les djihadistes, y compris les Français. »

UNE CERTAINE INDULGENCE POLITIQUE Le président Béji Caïd Essebsi a créé la polémique en décembre dernier en affirmant que « la Tunisie ne pouvait pas empêcher le retour des djihadistes, car c'est contraire à sa Constitution », ajoutant que les autorités n'allaient pas tous les emprisonner car « nous n'aurons pas assez de prisons ». Devant le tollé provoqué, il a ensuite précisé que les terroristes devaient néanmoins être traduits en justice. En ajoutant à cela les prises de parole ambiguës du patron d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, de nombreux citoyens tunisiens redoutent une indulgence vis-à-vis des djihadistes de retour au pays. « Ghannouchi s'est désolidarisé des djihadistes, mais il fait de l'équilibrisme pour tenter de conserver son électorat, analyse Wassim Nasr. Pour les islamistes, il est un traître car il accepte la démocratie. On est toujours dépassé par plus radical que soi... » Nidaa Tounès, le parti de la gauche tunisienne, assure que sa formation déposera bientôt une proposition de loi pour empêcher leur retour et permettre la déchéance de nationalité. Illusoire, puisque le ressortissant d'un pays ne peut rester apatride... ■



À LIRE :

- David Thomson, *Les revenants*, Seuil
- Wassim Nasr, *État islamique, le fait accompli*, Plon